

## Projet de note de cadrage

### **Atelier d'experts et des parties prenantes**

**À l'occasion du cinquième anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région**

***Organisé conjointement par l'Union africaine et les Nations Unies, sous les auspices des Garants de l'Accord-cadre***

26-27 février 2018

Siège de l'Union africaine (Addis-Abeba)

#### **I. Raison d'être**

Le 24 février 2013, 11 pays ont signé l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région (l'« Accord-cadre ») à Addis-Abeba (Éthiopie)<sup>1</sup>, lequel vise à briser les cycles de violence qui se perpétuent dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) et à installer une paix durable dans la région. À cette fin, l'Accord-cadre énonce un certain nombre d'engagements pris par la RDC, les pays de la région et la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sont les institutions garantes, qui sont chargées de contrôler et de favoriser la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Depuis la signature de l'Accord-cadre il y a cinq ans, des progrès encourageants ont été accomplis dans plusieurs domaines. Cela dit, il reste encore beaucoup à faire pour réaliser les engagements ambitieux énoncés dans l'Accord-cadre. La RDC et la région dans son ensemble continuent de faire face aux menaces posées par les groupes armés non étatiques. Des crises politiques liées aux élections ont éclaté dans un certain nombre de pays, détournant l'attention de la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre qui n'ont pas encore été honorés. Parmi les autres facteurs contribuant à l'instabilité persistante figurent notamment : la fragilité des institutions publiques ; l'exploitation non réglementée des ressources naturelles ; le chômage des jeunes ; et les déplacements massifs de population. Par ailleurs, les relations bilatérales ont souvent été tendues. Tous ces éléments donnent à penser qu'il n'a pas été remédié pleinement aux causes profondes des conflits dans la région des Grands Lacs. Plus que jamais, il faut une forte volonté politique, une prise en main accrue de la part des principales parties

---

<sup>1</sup> Les premiers signataires étaient les pays suivants : Afrique du Sud, Angola, Burundi, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie. En 2014, le Kenya et le Soudan sont devenus les douzième et treizième signataires de l'Accord-cadre.

prenantes et un appui financier suffisant pour mettre en œuvre les engagements énoncés dans l'Accord-cadre.

Le 24 février prochain marquera le cinquième anniversaire de l'Accord-cadre, qui sera l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les lacunes subsistant dans sa mise en œuvre. L'Union africaine et les Nations Unies proposent donc de coorganiser un atelier à l'intention des experts et des parties prenantes – sous les auspices des Garants de l'Accord-cadre – afin d'évaluer la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre et de formuler des recommandations concrètes pour susciter un nouvel élan et faire en sorte que les principales parties prenantes s'approprient davantage le processus.

Il faut rappeler que le 7 novembre 2017, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a réaffirmé son attachement à la mise en œuvre de l'Accord-cadre et a appelé les parties prenantes et les Garants dudit Accord à prendre les mesures requises et à redoubler d'efforts en vue de la mise en œuvre effective de tous ses aspects.

Les conclusions de cet atelier seront également prises en compte dans les consultations qui seront menées suite à la résolution 2389 (2017) du Conseil de sécurité, adoptée le 8 décembre 2017. Au paragraphe 24 de ladite résolution le Conseil de sécurité a invité « le Secrétaire général, en collaboration avec l'Union africaine, à dialoguer à haut niveau avec les États signataires et les institutions garantes de l'Accord-cadre, ainsi qu'avec les principaux partenaires régionaux et internationaux, afin d'évaluer les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les lacunes subsistant dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de lui faire part dans son prochain rapport, qui marquera le cinquième anniversaire de la signature de l'Accord-cadre, de ce qu'il envisage pour l'avenir et de ses recommandations concrètes à cet égard ».

## **II. Thèmes à examiner**

### Mise en œuvre des engagements nationaux, régionaux et internationaux

Les participants à l'atelier examineront les efforts entrepris par les pays signataires, les Garants et la communauté internationale pour mettre en œuvre les engagements pris au titre de l'Accord-cadre. Ce sera une occasion pour déterminer les facteurs de réussite et évaluer les résultats obtenus, notamment dans le cadre des mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre, à savoir le Comité d'appui technique et le Mécanisme régional de suivi.

### Facteurs entravant la mise en œuvre des engagements énoncés dans l'Accord-cadre

L'atelier sera en outre l'occasion d'examiner les principaux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des engagements et de mobiliser les parties prenantes à différents niveaux. Les débats porteront essentiellement sur les facteurs structurels et récurrents (comme les menaces posées par les forces négatives et la méfiance persistante entre les principales parties prenantes) et les facteurs imprévus qui ont eu des conséquences négatives pour la mise en œuvre des engagements, ainsi que sur les moyens d'y faire face.

### Mesures proposées pour donner un nouvel élan et renforcer l'appropriation

Enfin, l'atelier comportera une séance de réflexion sur les mesures pouvant être prises pour raviver la détermination des pays signataires à appliquer l'Accord-cadre, pour faire en sorte que les parties prenantes s'approprient davantage le processus et pour renforcer la coopération entre ces dernières dans la région en vue de favoriser la mise en œuvre.

Les participants à l'atelier seront également encouragés à formuler des recommandations concrètes concernant les moyens de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans la région des Grands Lacs.

### **III. Méthodologie**

L'atelier sera composé de plusieurs séances portant sur divers aspects structurels et thématiques de l'Accord-cadre. Pour situer les choses, l'atelier commencera par une présentation générale des différents engagements nationaux, régionaux et internationaux, et les représentants d'organisations locales devraient être invités à faire part de leurs vues concernant les progrès accomplis et les problèmes rencontrés au cours des cinq dernières années. La deuxième séance sera consacrée à l'examen des mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre, de l'efficacité des outils de suivi et d'évaluation existants ainsi que des récentes réformes. Les troisième et quatrième séances se dérouleront selon une approche thématique et permettront de mettre en lumière les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et les lacunes subsistant dans la mise en œuvre des objectifs fixés dans les domaines politique et socioéconomique et dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit qui sont énoncés dans l'Accord-cadre et le Plan d'action régional. À cet égard, la cinquième séance portera sur les engagements internationaux, le rôle des partenariats existants et les activités de mobilisation des ressources et leur efficacité. Enfin, la dernière séance se tournera vers l'avenir et donnera aux participants l'occasion de formuler des recommandations concrètes concernant la voie à suivre et d'échanger des idées afin de définir une vision commune pour la région.

### **IV. Objectifs et résultats**

**L'objectif de l'atelier proposé est triple :**

- Examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre, y compris les principales réalisations et les facteurs de réussite ;
- Faire le point sur les difficultés et lacunes persistantes entravant la mise en œuvre de l'Accord-cadre et s'accorder sur les solutions possibles ;
- Formuler des recommandations concrètes pour susciter un nouvel élan dans le processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre.

Les conclusions de l'atelier seront consignées dans un rapport de synthèse établi par les coorganisateur. En outre, les conclusions générales et les analyses tirées des débats seront prises en compte dans les consultations susmentionnées qui devront être menées sur les progrès réalisés, des difficultés rencontrées et des lacunes subsistant dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre comme suite à la résolution 2389 (2017) du Conseil de sécurité.

### **V. Structure et participation**

L'atelier se déroulera sur une journée et demie et se tiendra à huis clos, dans un contexte non officiel et selon les règles de Chatham House afin de susciter un échange de vues ouvert, franc et constructif. L'atelier réunira les treize États-signataires et les Garants de l'Accord-cadre (l'UA, ONU, CIRGL et SADC) ainsi que les institutions et États partenaires cités dans l'Accord-cadre (Belgique, États-Unis, France, Royaume Uni, Union européenne). En vue de promouvoir un débat plus riche et élargi, les autres membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, des représentants du Conseil de Paix et

Sécurité de l'UA, ainsi que des acteurs de la société civile et quelques experts sélectionnés pour leur compétence seront également invités à cet atelier.

## **VI. Dates et lieu**

L'atelier se tiendra le 26 au 27 février 2018 au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba.